

Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE
Affichage de la Convocation

28 novembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 12 décembre,
L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers
s'est réunie en session ordinaire, sous la
Présidence de Monsieur Patrice DUNAND, à Archamps, à 10h00,
suivant convocation légale du 28 novembre 2024.

Nombre de délégués présents ou représentés : 7

Présents titulaires : Monsieur Hubert BERTRAND (Pays de Gex Agglo), Monsieur Julien BOUCHET (CC du Genevois), Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglomération), Monsieur Patrice DUNAND (Région Auvergne – Rhône-Alpes), Monsieur Serge DELSANTE (Région Auvergne-Rhône-Alpes),

Présents suppléants : Monsieur David FAVRE (GE),

Absents excusés : Monsieur Pierre MAUDET (GE), Madame Nuria GORRITE (VD), Monsieur Jean-Charles LAGNIAZ (VD),

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BOUCHET

N° 16/24 – Orientations budgétaires relatives à l'exercice 2025

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1115-1 et suivants relatifs à la coopération décentralisée, les articles L 5721-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ouverts, et l'article L 2312-1 relatif à l'adoption du budget ;

Monsieur le Président indique que le budget proposé est équilibré entre les dépenses et les recettes en sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président présente les orientations budgétaires relatives à l'exercice 2025 en rappelant les hypothèses prises, à savoir les coûts des contrats des lignes interurbaines transfrontalières, des lignes urbaines entre les territoires du Pays de Gex et les Cantons de Genève et de Vaud, l'exploitation sous forme de marché public de la ligne 80, le coefficient de révision des prix de +13.29% pour les contrats de délégation de services publics des lignes 271 et 272 et +20.20% pour le marché de la ligne 274 (reprise des coefficients 2024), le coefficient de révision des prix au titre de l'année 2025 pour le contrat de délégation de service public de 4.14% avec les Transports Publics Genevois, de 3.56% avec les Transports Publics de la Région Nyonnaise et de 2.65% pour le marché de la ligne 80 (sur la base des indices connus jusqu'à septembre 2024 et jusqu'au 2^{ème} trimestre 2024). La partie Exploitation représente 33.7 millions d'euros, en diminution de 10.95% par rapport aux budgets primitifs et supplémentaires 2024. Cette baisse est principalement liée aux montants payés dans le cadre de la révision des prix pour l'année 2023 des contrats de délégation de service public avec les tpg pour la période 2021/2023.

Monsieur le Président indique que, concernant la partie administration, le budget estimé serait de 0,38 million d'euros, soit sans augmentation par rapport aux budgets primitifs et supplémentaires 2024.

En ce qui concerne la partie Etudes, le budget estimé s'élèverait à 98 300 €, en baisse de 49% par rapport aux budgets primitifs et supplémentaires 2024, liée principalement au retour aux prestations de base des marchés relatifs au MMT, les prestations supplémentaires ayant été payées sur 2024.

Le fonctionnement de la Communauté Tarifaire Léman Pass (CTLP) s'élèverait à 402 000 € sur la base des éléments prévus dans la convention CTLP. Comparé aux budgets primitifs et supplémentaires 2024, cela représente une augmentation de 12.3% liée à l'accroissement des recettes.

Monsieur le Président ajoute qu'il serait proposé un investissement de 36 000 €, en baisse de 78 % par rapport aux budgets primitifs et supplémentaires 2024, liée principalement aux équipements aux points d'arrêt dans le cadre du renouvellement des contrats réalisés en 2024.

Monsieur le Président ajoute qu'il n'y aura pas d'engagement d'investissement pluriannuel.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'en vertu de ce qui précède, le budget atteindrait 34,48 millions d'euros en 2025, soit une baisse de 11% par rapport aux budgets primitifs et supplémentaires 2024.

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers, après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire intervenu,

Fait et Délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Archamps, le 12 décembre 2024

Le Président
Patrice DUMAND

